



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017

Conseillers présents : MMES et MM Christian BRETON ; Pascal DEGASPERI ; Christine DELORME ; Odile DURAND ; Alain FROGET ; Yannick LOMBARD ; Jacqueline HARDON ; Jean-Pierre MENUT ; Céline PIERROT ; Françoise PINET ; Robert RICHIARDONE ; Sébastien SIMION ; Gilles TOURTET ;

Absent représenté : M. Joris GIRARD (pouvoir à Françoise PINET)

Absente : MME Julie GAY-PARA

Le compte rendu du conseil municipal du 16 mars 2017 est adopté à l'unanimité

Monsieur Gilles TOURTET est désigné secrétaire de séance.

AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES DES EXERCICES COMPTABLES 2016

BUDGET COMMUNE

Investissement : Report de l'excédent 31 070.38 €

Solde du montant des dépenses et des recettes non mandatées au 31 décembre
= - 54 167 €

Besoin net de financement de la section d'investissement est de 23 096.62 €.

Fonctionnement : Excédent de 876 934.58 €

Après couverture du besoin de financement de 23 096.62 € l'excédent de fonctionnement reporté est de 853 837.96 €

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Investissement : report de l'excédent 524 321 €

Fonctionnement : report de l'excédent 32 172.37 €

BUDGET CAISSE DES ECOLES

Fonctionnement : report de l'excédent 327.82 €

Vote des résultats à l'unanimité des membres présents.

BUDGETS PRIMITIFS 2017

COMMUNE

Les prévisions des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 528 489.96 € équilibrées en recettes de fonctionnement. Les prévisions des dépenses d'investissement s'élèvent à 1 109 608.96 € équilibrées en recettes d'investissement.

Section fonctionnement : Les propositions des dépenses prennent en compte les dépenses courantes, les charges à caractère général, notamment l'entretien de la

voirie, l'entretien des bois et forêts, les charges de gestion courante, les charges de personnel, un virement prévisionnel à la section d'investissement d'un montant de 874 985.96 € et le remboursement des intérêts d'emprunt.

A ce sujet Madame le Maire propose de renégocier l'emprunt contracté pour la viabilisation de St Apôtre étant donné que les taux actuels sont relativement bas.

Concernant les recettes elles intègrent le report de l'excédent antérieur, le produit de la fiscalité, les locations des immeubles et les dotations de l'Etat. Le budget est proposé sans une hausse de la fiscalité.

Madame le Maire informe le conseil que la réunion de la commission communale des impôts doit se réunir prochainement, notamment pour étudier le reclassement de certaines habitations.

Section investissement : les propositions des dépenses concernent la réfection des réseaux secs de l'aménagement de la RD1075, les travaux d'installation du city-stade, l'acquisition des jeux d'enfants, les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux et la numérotation des rues du village. Deux nouvelles opérations ont été inscrites, l'extension de l'école communale (les dossiers de subvention ont été adressés à la préfecture et à la région) et l'aménagement du quartier de la Poste. Seules les subventions acquises et en cours de versement ont été inscrites au budget.

Le budget primitif de la commune est adopté à l'unanimité des membres présents.

Route de valence

Madame le Maire propose de demander une subvention à la Région pour la création d'un passage piétonnier le long de la route de Valence afin de sécuriser les piétons. Accord à l'unanimité. Délibération à prendre.

Les riverains et propriétaires concernés seront prochainement conviés à une réunion d'information.

Madame J. HARDON souhaite que le plateau du Serre Gras soit mieux entretenu. Madame le Maire en informera l'équipe technique afin de faire le nécessaire.

Madame O. DURAND fait remarquer que l'entreprise PISTONO n'a pas encore refait l'enrobé dans la rue du Serre Gras.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Les prévisions des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 147 854.37 € équilibrées en recettes de fonctionnement. Les prévisions des dépenses d'investissement s'élèvent à 1 179 105.44 € équilibrées en recettes d'investissement.

Comme chaque année il est prévu des crédits pour l'entretien des réseaux. Les tarifs fixés par la commune restent inchangés. Il est à noter une baisse de consommation de l'eau dans les foyers.

Les deux principales opérations inscrites en investissement concernent la réfection des réseaux humides au niveau de l'aménagement de la traversée du village et la fin des travaux de la station d'épuration.

Il est prévu également le remboursement du capital des emprunts.

Le budget primitif de l'eau et l'assainissement est adopté à l'unanimité des membres présents.

CAISSE DES ECOLES

Les prévisions des dépenses et des recettes de fonctionnement s'élèvent à 13 379.82 €. Le budget est équilibré par le versement de la subvention du budget de la commune et par la reprise de l'excédent.

Le budget primitif de la caisse des écoles est adopté à l'unanimité des membres présents.

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Madame le maire propose le maintien des taux de fiscalité appliqués en 2016 soit : Taxe Habitation 8.16 %, Taxe Foncière Bâti 16.72 %, Taxe Foncière Non Bâti 126.05 %. Le produit fiscal attendu est de 259 680€.

Le vote de ces taux pour 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le montant des subventions voté aux associations reste en partie identique à celui versé en 2016. La subvention versée au Comité des Fêtes est réduite en raison du montant de l'excédent cumulé constaté dans le bilan financier 2016 de l'association. La subvention versée à l'ADMR est réduite du fait que la commune met à disposition des locaux gracieusement.

L'association Entre Ciel et Buëch propose de nouveau une manifestation qui se déroulera sur deux jours au Chevalet, le montant de la subvention proposée est de 1 000 €.

L'association NAMASTE organise un festival de musique les 9 et 10 juin au Chevalet, le montant proposé de la subvention est de 1 000 €.

Les subventions ne sont versées que sur présentation d'un dossier complet comprenant entre autre un bilan des activités et un bilan financier.

Accord à l'unanimité des membres présents. Délibération à prendre.

EXTENSION DE L'ECOLE COMMUNALE

La commune doit lancer une consultation pour le choix d'un architecte qui sera mandaté pour une mission de maîtrise d'œuvre complète, avec dépôt de permis de construire.

Accord à l'unanimité.

ACCESSIBILITE DES LOCAUX

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE

Le centre de gestion a établi le cahier des clauses techniques particulières. Les travaux seront répartis en 10 lots. Dès que la commune a validé le cahier des charges, le centre de gestion lancera la consultation sur internet.

Accord à l'unanimité.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET PRESENTE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH-DEVOLUY POUR UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES

Le présent projet de la Communauté de Communes consiste en la création d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI), hors amiante, ainsi qu'une plate forme de déchets verts et de gravats sur la commune à proximité du club canin su lieu dit Le Chevalet. La capacité de cette installation est estimée à 70 000 m³, soit environ 98 000 tonnes. Les apports sont estimés à 3 200 t/an. La durée de cette exploitation est prévue pour 30 ans.

Dans le cadre du dossier d'enregistrement présentée par la Communauté de Communes, une consultation du public avec possibilité d'inscription d'observations sur un registre est en cours depuis le 20 mars et ce jusqu'au 18 avril 2017 inclus.

Le conseil municipal émet un avis favorable à ce dossier.

SYME05 : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA CREATION L'ENTRETIEN et L'EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET VEHICULES HYBRIDES RECHARGEABLES

Le déploiement de l'infrastructure de recharge de véhicules électriques nécessite l'occupation du domaine public de la commune adhérente. La présente convention a pour objet de fixer les conditions d'occupation du domaine public par les infrastructures nécessaires au service de recharge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables. La durée de la présente convention d'occupation domaniale est de 20 ans.

G.TOURTET signale que le tracé proposé en annexe de la convention (à coté du point propre en face de l'office du tourisme) n'est pas celui retenu lors de la venue des services du SYME 05. En fait le lieu retenu est situé un peu plus bas, entre deux platanes.

Madame le Maire en informera le SYME avant de signer la convention.

Accord à l'unanimité

G.TOURTET précise qu'avant de retenir ce site plusieurs lieux ont été visités avec les services du SYME05 : le jardin du Maréchal Ferrand (pas assez d'espace) Le Serre Gras (trop de pente) – la station de vidange des campings-cars (trop éloigné de la route).

VOIRIE COMMUNALE PROGRAMME 2017

Les travaux de voirie sont prévus rue du 19 Mars, Place du 19 Mars, Impasse du 19 Mars, Chemin du Trésoriat et le croisement du Trésoriat.

Délibération à prendre pour demander la subvention. Accord à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

STATION D'EPURATION

Le directeur du bureau d'études IRH a reconnu que l'estimation initiale concernant le débit journalier des eaux parasites a été sous évalué.

Des contrôles de nuit à la caméra vont être effectués pour localiser les éventuelles fuites dans les canalisations.

RD1075

Les travaux de voirie vont débuter le 10 avril et devraient se terminer vers la mi-juillet.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Un tour de garde doit être établi.

ANIMATIONS 1^{er} SEMESTRE

- Chorale en l'église d'Aspres le samedi 13 mai.
- Vide greniers le 21 mai et le 11 juin
- Festival de musique NAMASTE les 9 et 10 juin au Chevalet
- Fête de la musique le mercredi 21 juin au Parc des Séquoias
- Passage du Veyn'art le 13 juillet de 15 h 40 à 16 h 20

Séance levée à 19 heures.